

PPG/OC-DT(2025)1

28/01/2025

## **Orientations politiques en matière de lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue, basées sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme**

### **Groupe d'experts conjoint - Rapport de la 1<sup>ère</sup> réunion 18 décembre 2024, Strasbourg, (en ligne)**

Dans le cadre du suivi du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe et sur la base d'une proposition des Pays-Bas lors de sa 133<sup>e</sup> session ministérielle de mai 2024, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé ce qui suit :

*« dans la poursuite d'une lutte acharnée contre la corruption et la criminalité organisée, invite le Groupe Pompidou à préparer des lignes directrices politiques dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue, sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. »*

Lors de son échange de vues avec le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les questions sociales et de santé (GR-SOC) le 9 juillet 2024, le Président des Correspondants permanents a indiqué que le Groupe Pompidou était prêt à mettre en œuvre la décision susmentionnée.

Par la suite, un groupe d'experts conjoint a été créé, chargé d'élaborer des lignes directrices sur la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue (OC-DT), sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme. Le groupe a tenu sa première réunion le 18 décembre 2024.

### **Ouverture de la réunion**

Le Secrétaire exécutif du Groupe Pompidou s'est adressé au Groupe conjoint d'experts et a souhaité la bienvenue à tous les membres.

### **1. Composition du groupe d'experts conjoint**

Le président invite chaque membre à décrire brièvement son parcours et son domaine d'expertise.

Le groupe d'experts conjoint est composé des membres nommés suivants :

- Trois experts nommés par les Etats membres du Groupe Pompidou (PG) - M. Gareth HENRY - Président du Groupe d'experts conjoint (Irlande) ; Mme Theano Christodoulou MAVROMOUSTAKI - Vice-présidente du Groupe d'experts conjoint (Chypre) ; Dr Christian SCHNEIDER (Suisse) ;
- Un expert du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) - M. Lorenzo SALAZAR (Italie) ;
- Un expert du Comité directeur pour les droits humains (CDDH) - Mme Milène BLANCHARD (France) ;
- Un expert du Comité de la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (MEDICRIME) - Hugo K. BONAR (Irlande) ;
- Deux experts indépendants issus d'institutions universitaires et de recherche, engagés en tant que consultants - Prof. Dr. Letizia PAOLI et Prof. Dr. Frank VERBRUGGEN (Belgique) ;

- Un expert du Secrétariat du Conseil de l'Europe (MEDICRIME) - Dr. iur. Oscar ALARCÓN-JIMÉNEZ.

Sur proposition du vice-président, M. Spyros CHARALAMBOUS (Chypre) a été invité à rejoindre ce groupe de travail en tant que membre suppléant sur la base de ses connaissances et informations pertinentes qui seraient utiles au groupe d'experts conjoint. Tous les membres et le secrétariat ont souhaité la bienvenue à M. CHARALAMBOUS.

En outre, quatre membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe soutiendront les travaux du groupe d'experts conjoint.

## **2. Document de référence sur la formulation des politiques**

Les membres du Groupe conjoint d'experts ont pris note du [document de feuille de route](#) (en anglais uniquement), précédemment présenté et approuvé lors de la réunion du Bureau du Groupe Pompidou le 23 septembre 2024. En résumé, le document fournit les modalités de mise en place du Groupe d'experts conjoint, décrit le processus de formulation des politiques et le mandat pour l'élaboration de lignes directrices sur la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue (OC-DT), sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

## **3. Mandat des experts indépendants**

Les membres du groupe d'experts conjoint ont pris note du mandat de deux consultants issus du monde universitaire et spécialisés dans le domaine de la criminalité organisée, du trafic de drogue et des droits humains :

- Letizia Paoli, Faculté de droit, KU Leuven ; et
- Frank Verbruggen, Institut de droit pénal, KU Leuven.

Les experts ont été chargés de réaliser une étude de fond sur les cadres juridiques européens et mondiaux relatifs aux stratégies et aux cadres juridiques visant à lutter contre la criminalité organisée liée au trafic de stupéfiants. Cette étude constituera un document d'information qui servira à informer le groupe d'experts chargé de la rédaction conjointe avant et pendant ses travaux/sessions de rédaction.

## **4. Étude préliminaire - Aperçu**

Les deux experts indépendants ont présenté brièvement les grandes lignes et les premières idées de l'étude préliminaire.

Il est proposé que l'étude ait la structure suivante :

1. Introduction
2. Les cadres juridiques européens et mondiaux relatifs aux stratégies de lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de stupéfiants
3. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme
4. Discussion des enjeux et des défis
5. Recommandations concernant le champ d'application et les lignes directrices

L'expert italien a posé une question concernant le champ couvert par l'étude, demandant si la recherche devait également inclure les principaux arrêts de la Cour de justice de l'UE. Après une brève discussion, il a été convenu que l'accent serait mis (dans un premier temps) sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

En outre, l'expert représentant la France a demandé des éclaircissements sur la question de savoir si l'étude se limiterait aux questions spécifiques liées à la drogue et à la criminalité organisée, à l'exclusion d'autres sujets tels que la TVA, la fraude, le transfert de détenus, etc. Cette suggestion a été prise en compte et il a été confirmé que le document se concentrerait principalement sur la criminalité organisée liée à la drogue et ne s'étendrait pas aux questions susmentionnées.

Les deux experts universitaires qui réaliseront l'étude ont confirmé que l'accent sera mis sur les perspectives numériques et en ligne de la criminalité organisée et du trafic de drogue, compte tenu de l'augmentation du niveau de criminalité dans l'utilisation des outils numériques.

## **5. Calendrier / Réunions 2025**

Les membres du groupe d'experts conjoint ont discuté et se sont mis d'accord sur le principe du calendrier suivant pour les réunions de 2025 :

2<sup>e</sup> réunion (en ligne) - février 2025

3<sup>e</sup> réunion (en présentiel) - avril 2025 - Paris

4<sup>e</sup> réunion (en présentiel) - Juillet 2025 - Strasbourg

5<sup>e</sup> réunion (en ligne) - septembre

6<sup>e</sup> réunion (en présentiel) - octobre 2025 - Bruxelles

Le secrétariat assurera le suivi de la communication relative à la programmation avant la fin du mois de janvier 2025 afin de confirmer les dates définitives disponibles.

## **6. Autres**

Aucun.

**Liste des documents**

1.	<a href="#">Ordre du jour de la 1<sup>e</sup> réunion de l'OC-DT</a> (anglais)
2.	<a href="#">Document de référence sur la formulation des politiques</a> (anglais)
3.	<a href="#">Mandat des experts indépendants</a> (anglais)
4.	<a href="#">Brèves biographies des membres du groupe d'experts conjoint</a> (anglais)
5.	<a href="#">Décision du Comité des ministres du 17 mai 2024 - CM/Del/Dec(2024)133/2b</a>